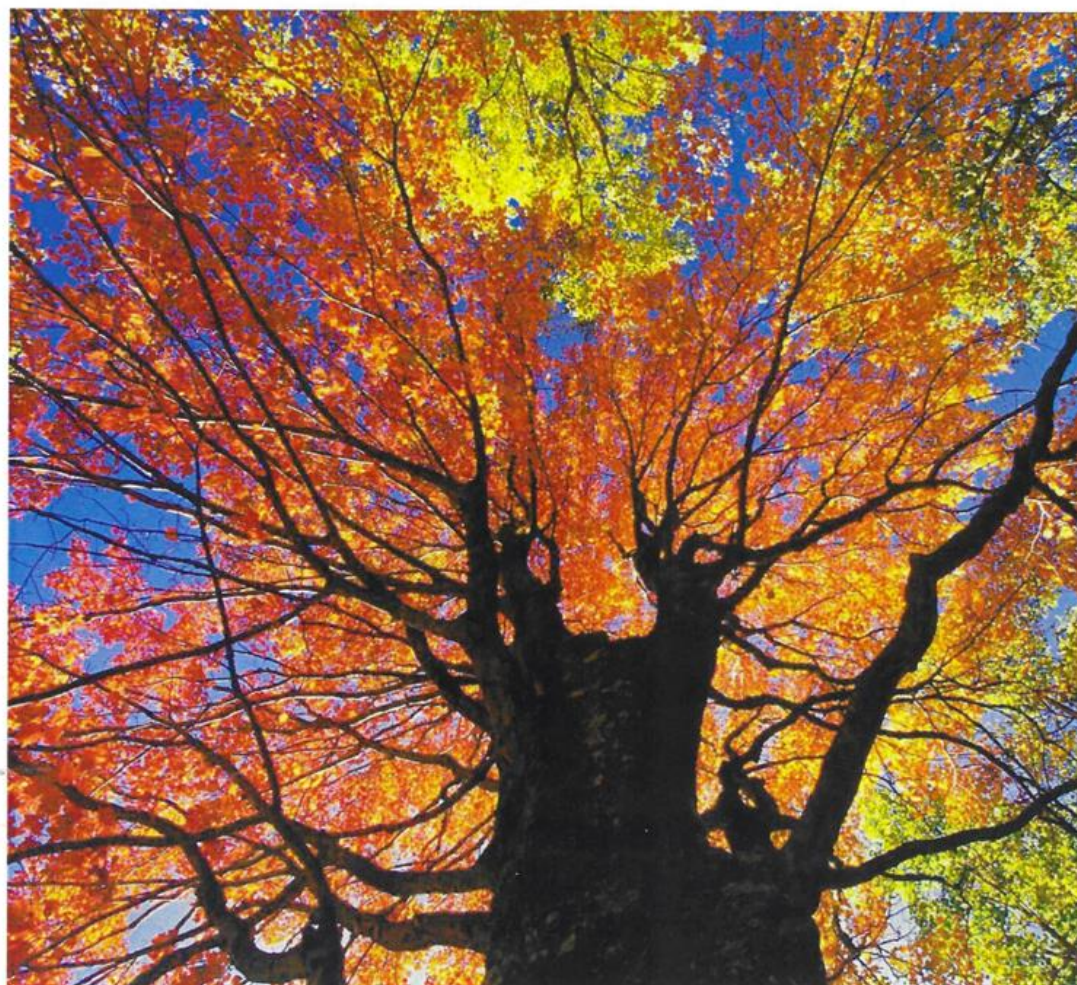




Mise à jour du LIVRE BLANC Janvier 2008



ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SENONCHES

Avertissement :

Lors de la publication du Livre Blanc, en avril 2007, notre association s'était engagée à tenir compte des remarques fondées qui pouvaient corriger objectivement les faits rapportés dans la publication.

En outre, des informations nouvelles ou complémentaires nous ont été communiquées ou ont été recherchées par nos soins.

Le but de cette mise à jour est donc d'actualiser le livre blanc dont les analyses restent, bien sûr, inchangées.

En tête de paragraphe, le lecteur trouvera le numéro de page correspondant à la modification ou à l'adjonction.

10. UNE FORET PUBLIQUE GEREE PAR L'ONF

Dans la répartition de sa gestion des différentes forêts, l'ONF constate que la rentabilité est différente entre les forêts communales et celles relevant du domanial (Etat).

Les forêts communales dont l'ONF a pratiquement l'obligation de gestion nécessitent souvent un investissement en hommes et matériel peu compatible avec les ressources des communes notamment les plus petites.

Comme il faut bien équilibrer les comptes qui sont agrégés au niveau national, l'ONF se « rattrape » sur l'exploitation des forêts domaniales comme celle de Senonches. En coupant plus d'arbres et en vendant plus de bois, cela génère un profit qui viendra combler le déficit du communal.

Le schéma est à peu près le même pour les forêts de loisirs (déficitaires) et celle de production comme Senonches (bénéficiaire).

12 L'EXPLOITATION DE LA FORET

L'ONF nous a expliqué lors d'une sortie à l'été dernier que la méthode de sélection des arbres allait changer progressivement. Appliquant toujours le guide de la Chênaie atlantique, les techniciens souhaitent désormais privilégier des arbres avec des troncs plus gros mais moins hauts. La forêt dont la principale caractéristique est la haute futaie, c'est-à-dire des arbres assez proches, élancés et rectilignes va changer ainsi d'aspect.

En effet, la décision a été prise de supprimer tout arbre dans un rayon de 15 mètres autour de l'arbre sélectionné pour la coupe à terme. Ces espaces assez vastes vont laisser entrer la lumière et n'inciteront plus l'arbre à la rechercher en développant son altitude. De plus, cette lumière va favoriser la pousse de « gourmands » c'est-à-dire de branches inutiles assez basses sur le tronc ce qui crée des nœuds peu appréciés de la menuiserie. En outre, la végétation basse de ronciers et houx risque de se développer et de priver le visiteur de possibilités de promenades.



ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SENONCHES

14 UN NOUVEAU GRAPHIQUE POUR LES VENTES DE BOIS

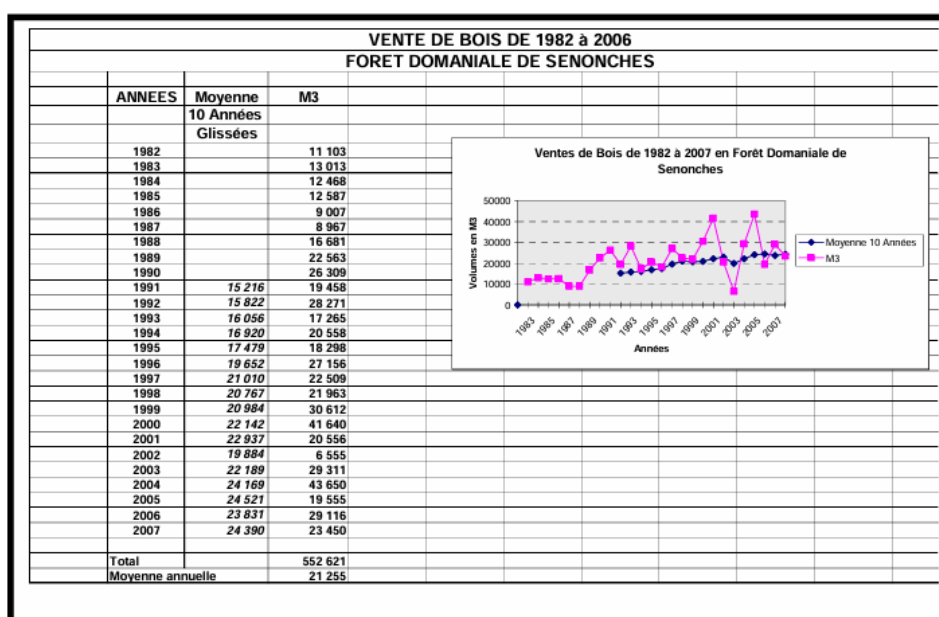
Dans l'édition originale, nous manquions d'éléments sur les ventes de bois de différentes années. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de compléter le tableau et de présenter un graphique complet et exact.

Par rapport au précédent, le constat est encore plus alarmant sur les ventes, (c'est-à-dire les coupes), de bois.

Dans le graphique ci-dessous, nous avons mis en lumière les moyennes de coupes par tranche de dix ans et cela est très parlant :

De 15000 mètres cubes par an dans les années 1980/90, on est passé à 20000 pour 1990/2000 et la tendance actuelle est de l'ordre de 25000 mètres cubes par an.

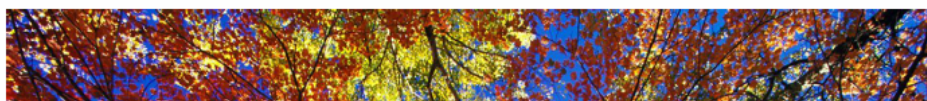
On mesure ainsi la progression fantastique sur une longue période de 25 ans et cela remet à sa place les vagues promesses de réduire les coupes de bois prochainement.



D'ailleurs, notre association avait dénoncé le mensonge qui consistait à afficher sur les panneaux forestiers des prélèvements de 17000 M 3 par an alors que nos évaluations allaient dans le sens contraire. Pour l'ONF, la solution a consisté à gratter cette information sur les panneaux pour y inscrire à la hâte le chiffre de 23650 soit une majoration de 39 % !!!!

Il faut préciser que cet « ajustement » précipité a été réalisé quelques jours avant la visite officielle du Préfet SUBREMON venu constater en juillet 2007 avec son administration l'état de la forêt.

Lors de cette visite, (dont la lecture du Livre Blanc ne fût pas étrangère à la décision préfectorale de se rendre sur place), la création du Comité de Massif, demandé avec insistance par notre association, était annoncée malgré la réticence évidente de l'ONF.



ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORÊT DE SENONCHES

20 L'ESPACE BOULEVERSE, LES MARES

L'association a entrepris un gros travail de recensement des mares de la forêt dont beaucoup sont inconnues ou du moins pas signalées aux visiteurs malgré leur intérêt écologique évident. Actuellement, notre inventaire accuse un chiffre de 20 mares et le travail de recherche se poursuit. Il s'agit d'un véritable trésor écologique à entretenir et préserver tant pour la richesse biologique constatée que pour l'abreuvement des grands animaux.

Or ce trésor est menacé par le défaut de curage, l'envahissement des boues et des arbres qui font rhizomes quant il n'est pas confondu avec une décharge publique comme la mare à l'Epicier.

Il reste un très gros travail à accomplir pour sauvegarder les mares ce qui nous a conduit à saisir le Conseil Général qui finance en partie l'ONF afin qu'un vrai programme de rénovation soit établi pour les mares.

Point positif et début de réponse à notre interpellation, l'ONF a entrepris un programme de formation auprès de collègues de l'Orne et du Parc du Perche. Notre visite annuelle avec l'ONF en août dernier a permis de constater l'excellent travail qui avait été accompli sur la mare des Ruelles, preuve que l'on peut faire quelque chose d'intéressant.

21 LA MARE D'HERISSE

Cette mare a été assez difficile à trouver dans cette parcelle au moment où l'ONF a décidé de la « rénover ». Elle était encombrée de végétation et de branchages selon un agent local.

La rénovation a consisté à élargir la mare au bulldozer et à créer un plan incliné pour que les grands animaux puissent s'y abreuver.

On est très loin des recommandations écologiques qui préconisaient un curage délicat pour préserver les deux espèces rares concernées ce que reconnaissent aujourd'hui les agents de terrain.

Après les travaux, les animaux peuvent boire ce qui satisfera sans doute les chasseurs mais la mare ressemble désormais à un abreuvoir où les grenouilles vertes, le criquet des clairières et le potamogeton polygonifoliers (espèces protégées) ont disparu.

25 LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'O.N.F. a déclaré la guerre aux hêtres et pourtant dans le nouveau document d'aménagement on peut lire « la forêt est majoritairement assise sur des stations favorables à la culture du chêne sessile ; cependant, la pluviométrie supérieure à 800mm permet le développement du hêtre ». De 18% de la surface actuelle, les objectifs sont de descendre autour de 10%.

L'absence de biodiversité qui est directement liée à la gestion productiviste de ce massif, se fera de plus en plus sentir et c'est une de nos critiques majeures. Qu'une maladie où un insecte infecte les chênes et toute la forêt sera en péril.



ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SENONCHES

Certes, des efforts sont consentis pour réimplanter des essences quasiment disparues comme les plantations en 2007 de poquets de cormier au pont S en direction de Fontaine Simon. Mais ce type de biodiversité qui consiste à installer ici un parc de cormier, là un autre de bouleaux ou un autre d'alisier ne correspond pas à un environnement forestier digne de ce nom où la mixité naturelle des essences n'existe plus.

29/30 LES MILIEUX ET ELEMENTS REMARQUABLES

Notre association a noué de nombreux contacts avec les associations de défense d'autres massifs domaniaux et cela nous a donné l'occasion de visiter leurs forêts et comparer la gestion de celles-ci par l'ONF.

Une première surprise nous attendait : partout que ce soit à TRONCAIS, DREUX, BERCE ou les forêts de l'Orne telles que BELLEME, RENO-VALDIEU ou celle du PERCHE, partout donc des séries artistiques et des arbres remarquables étaient mis en valeur et signalés au public.

A Senonches deux arbres seulement sont signalés et l'un est en mauvais état sanitaire.

Pourquoi cette absence ?

Afin de vérifier cette carence difficile à comprendre pour un massif de 4286 hectares, nous avons entrepris un début d'inventaire des arbres remarquables encore existants et de ceux pouvant le devenir.

Au début de 2008, nous avons déjà identifié une quinzaine d'arbres de cette nature à partir de différents critères : âge, taille, physionomie, environnement, rareté, histoire, etc...

Sauver ces arbres de la tronçonneuse fait désormais partie de nos préoccupations ainsi qu'un ilot paysager autour de chacun d'eux.

La recherche continuera avec la participation du public à qui l'on proposera un questionnaire d'identification sur le sujet.

Par ailleurs, un projet d'exposition de photographies réalisées par un professionnel et destiné à figurer au futur musée du Bois au château de Senonches est en cours d'étude.

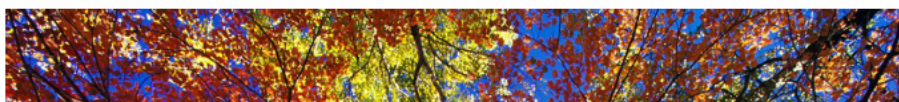
31 LE COMITE DE MASSIF

On ne pouvait pas terminer cette mise à jour sans évoquer la victoire que constitue la création de ce comité dont l'Association des amis de la forêt espère beaucoup.

La première réunion fût très mitigée car d'un côté nous obtenions le quasi accord de l'ONF pour classer de nouveaux arbres remarquables et d'un autre le Sous Préfet nous rappelait qu'on ne peut mettre en cause la gestion forestière de l'ONF y compris sur les espaces protégés type Natura 2000.

En séance, l'ONF a reconnu ouvertement une dégradation de l'état initial de ces sites choisis notamment comme un habitat privilégié du pic noir grâce à la présence de gros arbres mais dont une grande partie à été mise en zone de régénération.

Cela étant l'analyse du plan d'aménagement 2002-2021 nous pose de nouvelles inquiétudes et renforce notre détermination à contester la logique productiviste de l'ONF.



LE PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET DE SENONCHES POUR LA PERIODE 2002-2021

CARACTERISTIQUES GENERALES

Forêt traitée en futaie régulière

Surface 4286,38 hectares

Pendant la période 2002/2021 sera régénéré 597,86 hectares dont 150,08 de résineux déperissants (transformés en chêne sessile). 9,01 hectares ne feront l'objet d'aucune sylviculture.

Au total, 3444,67 ha de feuillus et 145,14 ha de résineux seront concernés par des travaux de coupe ou d'amélioration.

Le chêne sessile sera exploité à l'âge de 180 ans

Le réseau d'ilots de vieillissement sera constitué à hauteur de 46,51 hectares à des fins paysagères ou écologiques et ce par simple addition de la surface des ilots existants et de celle de la parcelle 130 (parcelle label). En clair, *il n'y a aucune augmentation des surfaces d'ilots de vieillissement prévue d'ici à 2021...*

La majorité des ilots paysagers du précédent aménagement sera régénéré.

COMMUNES SUR LESQUELLES EST SITUEE UNE PARTIE DE LA FORÊT DOMANIALE : Senonches (4030ha), Belhomert(183 ha), Digny(69 ha), Le Mesnil Thomas (2 ha)

Altitude : point haut 278 mètres (Rond des Hussards), point bas 182 mètres

Pluviométrie : bien répartie sur l'année et « supérieure à 800 mm (elle) permet le développement du hêtre »

Les essences en % de surface boisée :

- chêne sessile	72,5%
- hêtre	18 %
- autres feuillus	2 %
- fruitiers	0,5 %
- pin sylvestre	1 %
- pin laricio	1 %
- résineux divers	5 %

Le Hêtre

A noter que le hêtre est plus présent en futaie régulière (21 %) qu'en taillis sous futaie (9%).

Il est situé, de façon majoritaire, dans les parcelles 141 (140/160 ans) et 92 à 96 et 149 (80 à 120 ans). Des bouquets de gros hêtres se retrouvent en parcelles 84, 85, 110 et surtout 112, parcelle en Natura 2000, (34% des arbres).



ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SENONCHES

LES ARBRES REMARQUABLES

Le plan d'aménagement n'en retient que 4 (le fauteuil, les 3 frères, les deux hêtres de la vallée Biquet) et le massif des séquoias du rond de Monsieur, plus les 6 hectares de vieux bois (200 ans) du peuplement des Evêts , déjà classé par ailleurs en ilots de vieillissement (parcelle 219).

Cet inventaire date de 2004.

Les futaies âgées sont déficitaires : 180/200 ans (la 219 pour 7ha), 160/180 ans (les 110, 112, 130, 203 pour 80 ha) et quelques parties des parcelles 182, 201, 220.

Les futaies de résineux excèdent peu les 60 ans. Elles ont été plantées après la dernière guerre dans les zones de bombardement alliées. Il existe une assez grande variété de résineux soit une dizaine.

INVENTAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE

Il existe un document intitulé « Les richesses naturelles des forêts domaniales d'Eure et Loir » qui fait état de plus de 200 espèces recensées dans le massif soit :

8 batraciens
24 mammifères
5 reptiles
57 oiseaux
140 insectes

Le Parc régional du Perche et l'ONF ont réalisé cette étude que nous ne connaissons pas.

Quelques raretés et spécificités :

- la martre est fréquente
- présence de la Noctule de Leisler (chiroptère)
- l'étang de la Benette est déserté par les oiseaux aquatiques
- le carabe à reflet d'or (insecte protégé) est présent
- sur les 15 odonates repérés deux espèces protégées régionalement à la mare d'Haron (grande Aesche, Agrion mignon)

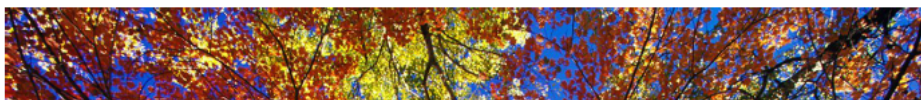
Pour les grands animaux, l'ONF annonce 4,2 cerfs aux 100 hectares et 10,5 chevreuils ce qui est contesté par certains chasseurs.

Le biotope est certes considéré comme favorable mais ajoute-t-on, « *l'expérience montre que l'équilibre faune-flore est fragile. Le contrôle des populations doit être rigoureux afin de ne pas compromettre le renouvellement naturel de la forêt.* »

LA RENTABILITE DE LA FORET

La réputation du chêne de Senonches est établie depuis longtemps. Les prix de cession au mètre cube s'échelonnent de 8 euros (petits bois) jusqu'à 1070 euros pour les billes de 70 cm de diamètre et plus.

Le débouché concerne le placage, l'ébénisterie et la menuiserie pour les gros bois. Les bois moyens vont aux mérandiers et le reste à la parqueterie, la trituration, la charpente et le chauffage.



ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SENONCHES

Le hêtre est de belle forme mais sa qualité est inégale (cœur rouge). Il se vend de 8 euros le mètre cube (petits bois) à 180 euros pour le déroulage. L'essentiel va à la menuiserie d'ameublement aux palettes et caisseries ou à la trituration.

Autre source de rentabilité, la chasse procure plus de 170 000 euros à l'ONF dont l'essentiel pour les 4 lots de la chasse à tir.

Une cinquantaine de grands animaux est tuée chaque année ainsi que 140 chevreuils et chevrillards.

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Texte intégralement extrait du plan d'aménagement et qui donne la vision l'ONF sur cette question : *« La ville de Senonches, située à l'écart des grands axes touristiques et économiques, ne possède ni patrimoine culturel, ni patrimoine naturel autre que la forêt, susceptible d'attirer le grand public. La forêt domaniale qui l'entoure sur trois façades n'est fréquentée que par la population locale, préférentiellement dans les parties situées en bordure de ville. Les chartrains visitent peu cette forêt, et beaucoup d'entre eux reconnaissent ne l'avoir jamais fait. »*

Il est peu vraisemblable que cette situation soit modifiée dans l'avenir. »

La grande ignorance de l'ONF sur ce sujet (les cars de marcheurs parisiens, le projet Huttopia, etc..) ne masque qu'en partie un a priori : la forêt de Senonches est là pour produire du bois et c'est tout !

L'ONF concède l'existence d'une carte des sensibilités paysagères dont les contraintes sont quasiment limitées au pourtour de la ville et des étangs riverains.

Certains vestiges sont identifiés en forêt : canal de flottage, puits de marnes ou de grison et ligne de chemin de fer. Les ponts et ponceaux de gouttières sont aussi mentionnés.

Il existe 60 km de piste cavalière, 52 km pour les VTT et 20 pour la randonnée pédestre.

6 aires d'accueil et 7 aires de stationnement sont mises à disposition, ce qui est notoirement insuffisant.

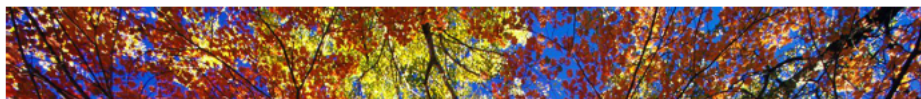
LE TRAITEMENT SYLVICOLE

Depuis 1781, la forêt est gérée selon des directives sylvicoles qui préconisent la futaie régulière c'est-à-dire des parcelles comprenant des arbres du même âge.

Différents plans d'aménagement se sont succédés avec parfois des décisions opposées notamment sur la place du hêtre. Ainsi en 1964 le hêtre devait représenter 79 % des 4100 hectares de futaie régulière alors qu'aujourd'hui les prévisions le limite à 10 %....

Le dernier plan d'aménagement (1982-2001)

La régénération du chêne est fixée à 668 hectares (soit 22,26 ha chaque année) celle des résineux à 15 hectares. Les coupes d'amélioration atteignent 2860 hectares.



ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SENONCHES

Les prévisions de récoltes sont fixées à 16 000 m³ soit 3,70 m³ à l'hectare. Mais la récolte réelle a atteint une moyenne de 20 700 m³ soit 4,84 m³ à l'hectare selon « une sylviculture plus dynamique » soit une augmentation inexpliquée de 29 % !

La tempête de 1999 touche violemment Senonches : 1313 ha soit 31 % du massif sont touchés ce qui représente 44 300 mètres cubes.

Les choix du plan actuel (2002-2021)

a) la biodiversité

« Il est décidé une fois pour toutes que le chêne constituera à l'avenir l'essence objectif sur l'ensemble de la forêt »

Par cette phrase extraite du plan tout est dit : pas de biodiversité et plus de hêtre à Senonches mis à part un petit peuplement de 120 hectares où le hêtre serait majoritaire.

b) les ilots paysagers

« La multiplication de petits ilots paysagers crée une contrainte de gestion...les ilots paysagers actuels ont un rôle d'accompagnement de la régénération et seront eux-mêmes régénérés... »

Il est tout de même concédé que certains ilots pourraient évoluer en ilots de vieillissement (parcelles 40 B et 41 C) et que deux ilots nouveaux seront constitués au Gué au Chéron (59B et 65B) mais pour être régénérés après 2021...

En outre les parcelles 121B (Grand Rond) et 81B (La Benette) sont maintenues en ilots paysagers, de même que la parcelle 219A (bordure de Badouleau) qui fût envisagée un temps en ilot de sénescence ce qui est aujourd'hui abandonné.

c) Natura 2000

Le plan distingue deux ensembles de zones Natura 2000 : celles où les habitats d'animaux et d'oiseaux seront préservés (boulaie à sphaigne, tourbières et zones humides) et celles telle la chênaie-hêtraie à houx ou la chênaie pédonculée dont le « *maintien est lié à l'application d'une sylviculture appropriée* » Cette phrase sibylline veut elle annoncer une réduction de la protection européenne sur une partie de la zone Natura 2000 ?

La parcelle label (130) devient ilot de vieillissement c'est-à-dire que les arbres âgés aujourd'hui de 160 à 180 ans seront exploitables à 250 ans.

d) les résineux

Tous ces reboisements d'après guerre seront exploités et replantés en chêne après une coupe rase (150 hectares en deux périodes)

Les Douglas attendront la fin du plan pour être exploités.



ASSOCIATION DES AMIS DE LA FORET DE SENONCHES

e) un changement important dans la gestion sylvicole de la régénération

« le classement par classe d'âge est maintenu mais les critères de régénération s'établissent en fonction d'un diamètre objectif et non d'une classe d'âge »

Dans les futaies régulières, les diamètres s'apprécieront en fonction du guide de sylviculture de la Chênaie atlantique. Pour les taillis sous futaies, ce sera à 60 cm que l'arbre sera coupé. Quant aux résineux, ils sont tous condamnés même si les Douglas seront abattus en dernier. Des plantations de chêne les remplaceront à terme sur 86 ha d'abord puis sur 23 ha.

QUE SERA LA FORET FUTURE EN 2021 ?

« le chêne sessile est l'essence objectif principale qui assurera une production de bois d'œuvre de qualité.

Le hêtre sera strictement contrôlé dans l'étage dominant et ne devra jamais dépasser 10 % de la surface terrière »

- Le hêtre sera maintenu dans les parcelles Natura 2000 ainsi que celles des futaies de 80 à 120 ans (parcelles 92 à 96 et 149) Il ne recouvrira plus que 10 à 12% de la surface! Il sera exploité à 120 ans (diamètre : 60 cm) et à 200 ans au maximum (diamètre 80 cm)
- Les résineux auront tous disparus, exploités de 110 à 120 ans (diamètre 60 à 70 cm)
- Le chêne régnera en maître (et en solitaire) sur 3547 hectares soit 83 % de la forêt. Il sera exploité à 180 ans (diamètre 70/80 cm) et au maximum à 250 ans (diamètre 100 cm)
- Le reste du massif est consacré aux autres feuillus et fruitiers.

CONCLUSION

Plus que jamais, la logique productiviste de l'ONF s'affirme dans ce plan qui va autoriser à nouveau des coupes massives jusqu'en 2012 pour laisser à terme une forêt décimée et sans biodiversité ce qui nous donne de nouvelles responsabilités.

